

**Zeitschrift:** Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire  
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

**Herausgeber:** Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

**Band:** 127 (1985)

**Rubrik:** Personelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bronches par des larves d'ascarides. Inappétence totale, fièvre sévère, polypnée et toux en sont les symptômes caractéristiques. Les indications les plus importantes pour un diagnostic de suspicion sont l'anamnèse, l'ensemble des symptômes cliniques et l'inefficacité du traitement antibiotique.

*Cas II:* La préparation à base de polymyxine appelé Mastimyxin (Chassot et Cie., Berne) peut être utilisé pour le traitement de la colientérotoxémie du porc. Même des dosages excessifs ne semblent pas critiques. Par contre, un traitement simultané antivermineux au Lévamisol est à déconseiller, puisque la combinaison des deux substances s'avère toxique pour le porc.

### Riassunto

*Caso I:* Insufficiente azione contro la verminosi, legata a carente disinfezione, all'atto della collocazione di suinetti in una nuova stalla infetta può portare ad una invasione nei bronchi di larve di ascaridi, che si manifesta con inappetenza totale, febbre alta, respirazione accelerata e tosse. Danno indicazioni sul sospetto diagnostico la anamnesi, il quadro clinico e l'insuccesso di una terapia antibiotica.

*Caso II:* Il Mastimyxin, (preparato a base di polimyxin della Ditta Chassot e Cie, CH) può esser usato nella cura della colioenterotossiemia. Superdosaggi sono sopportati. Tuttavia l'impiego contemporaneo di levamisolo per la cura della verminosi non è consigliabile, poichè la combinazione delle due sostanze attive è tossica per il maiale.

### Summary

*Case I:* If piglets have not been treated against worms and no disinfection has been carried out, it is possible that the transfer of the animals to an infected sty may lead to their bronchi being invaded by ascarid larvae, resulting in complete loss of appetite, high temperature, quick breathing and frequent coughing. Indications when this diagnosis is suspected are to be found in the anamnesis, the clinical picture and the failure of therapy with antibiotics.

*Case II:* The polymyxin preparation Mastimyxin (distributors, Chassot & Co., Switzerland) may be used for the treatment of colioenterotoxaemia. Even when the dosage is too high it is still well tolerated. It is however inadvisable to use Levamisol at the same time, as the combination of these two substances is toxic in pigs.

Manuskripteingang: 27. Juni 1985

## PERSONELLES

### Départ du Prof. H. Keller, Directeur de l'Office Vétérinaire Fédéral\*

Monsieur le Directeur,  
cher Confrère,

L'annonce de votre retraite du poste de directeur de l'Office Vétérinaire Fédéral a touché profondément tous les vétérinaires cantonaux.

Vous avez pris cette décision pour des raisons de santé que nous connaissons et que nous comprenons.

Nous savons tous avec quel feu sacré vous avez assuré vos missions au poste le plus élevé auquel peut être nommé un confrère vétérinaire de notre pays.

Votre intégrité, vos connaissances professionnelles, votre esprit de précision ainsi que votre habileté dans l'exercice de vos fonctions, nous sont connus et nous les avons grandement appréciés.

Nous avons également apprécié la manière avec laquelle vous avez traité les problèmes jusqu'à leur solution et pourtant les obstacles les plus variés n'ont pas manqué.

D'autres confrères sauront mieux que moi évoquer plus en détail vos activités professionnelles et scientifiques.

C'est pourquoi, à cette occasion, je me limiterais à énumérer brièvement quelques-unes de vos activités.

- 1) Dans le domaine de la lutte contre les épizooties, vous avez aidé d'une manière très intense les vétérinaires cantonaux, vous avez adapté et mis au point plusieurs législations. Sur le plan international, vous avez contribué au maintien et à l'amélioration de l'image de marque de notre politique dans ce domaine, ceci avant tout au sein de l'OIE.
- 2) Déjà imprégné, dès le plus jeune âge, de l'art vétérinaire, par votre père, ayant acquis une formation complète en technique de laboratoire, puis ayant acquis, en plus, une grande expérience aussi bien dans le domaine de la gestion d'un abattoir que d'un office vétérinaire cantonal, vous étiez à même, réunissant tout ces apports, d'assurer au mieux, par vos connaissances en hygiène des viandes, la protection de la santé du consommateur.
- 3) En collaboration avec votre prédécesseur et vos collaborateurs, vous avez préparé et réalisé une réglementation sur la protection des animaux qui est qualifiée comme exemplaire, tant en Suisse qu'à l'étranger et qui sert de plus en plus comme modèle à d'autres pays.

Les consultations, les instructions, ainsi que les directives établies par vos soins et ceux de votre office, ont largement contribué à l'application, dans les différents cantons, de la législation fédérale sur la protection des animaux.

C'est grâce à vous et à vos collaborateurs que l'application de cette loi reste réservée aux vétérinaires. Je vous demande sincèrement: «Quelle serait l'image de marque de notre profession sans cette responsabilité dans ce domaine si délicat?»

Nous, vétérinaires cantonaux, sommes les mieux placés pour comparer, avec vous, l'éventail des missions officielles du vétérinaire, par rapport aux charges d'il y a 20 ans.

Ce changement considérable porte la signature modeste mais bien lisible de *Hans Keller*.

La léthargie bien connue de l'administration, ainsi que les difficultés d'obtenir des nouveaux postes de travail et des budgets adaptés, freinent trop souvent la bonne volonté du directeur et usent prématurément sa santé.

Vous avez malheureusement dû subir les conséquences de cette situation et pourtant vous êtes resté optimiste.

A l'occasion de votre départ de cet office, nous espérons tous que votre retraite sera longue et sans souci.

Vos qualités personnelles, votre expérience et l'excellence de vos conseils pourront, nous les souhaitons, être encore au service de notre profession.

Puissions-nous vous rencontrer lors de réunions de notre association ou d'autres manifestations au sein de la profession vétérinaire.

Soyez toujours le bienvenu.

Ad multos annos.

---

\* Paroles adressées le 29 novembre 1985 à Monsieur Hans *Keller* à l'occasion de son départ, par Monsieur Bernhard *Walker*, président de l'Association des Vétérinaires Cantonaux.

## VERSCHIEDENES

### Schweizer Archiv für Tierheilkunde

*Preise 1986* für Separatdrucke für Autoren, exkl. Porto und Verpackung bis 14 Seiten inkl. Wust, ab 16 Seiten wustfrei, ohne Umschlag, Papier gleich wie Inhalt, mit speziellem Separatdruckvermerk auf der 1. Seite des Artikels

#### Verkaufspreis an Autoren

Umfang:	50 Ex. Fr.	100 Ex. Fr.	+ 100 Ex. Fr.
2 Seiten	88.—	126.—	49.—
4– 8 Seiten	137.—	170.—	90.—
10– 14 Seiten	159.—	212.—	129.—
16– 24 Seiten	182.—	244.—	170.—